

Mercredi 05 avril 2023

LA LETTRE DU MAIRE

Olivier Corzani

Maire de Fleury-Mérogis,

Vice-président de Cœur d'Essonne agglomération.

BUDGET 2023 : LE CHOIX DE LA RESPONSABILITÉ

*Madame, Monsieur,
chères Floriacumoises, chers Floriacumois,*

Depuis que vous nous avez accordé votre confiance, nous n'avons eu de cesse de redonner de l'oxygène à nos finances. Comme chacun sait, à notre arrivée en responsabilité, il nous fallait impérativement retrouver des marges de manœuvre pour commencer à rattraper les retards accumulés en terme de services et d'équipements publics

Cela n'a pas été facile. Le budget de la commune, laissé par l'ancienne majorité municipale, se trouvait dans une situation plus qu'inquiétante. Pour le dire simplement, la Ville ne disposait plus d'aucune marge de manœuvre : À tel point qu'un prêt de 5,5 millions avait été contracté sans être justifié par un investissement quelconque.

Beaucoup de chemin a donc, depuis, été, parcouru dans le sens d'une gestion rigoureuse de l'argent public, rendant ainsi soutenable notre politique de rattrapage, et le programme d'investissement qui en découlait (vidéo-protection, nouvelle école comprenant une cuisine centrale et un centre de loisirs, création

de nouvelles places en crèche, projet de futur centre social...).

Ces efforts ont permis le lancement du chantier de la nouvelle école Joséphine Baker, dont près de 6 millions d'euros de son montant, ont déjà été financés sur fonds propres.

Toutefois, vous constatez chaque jour les effets de la crise inflationniste. Cette dernière vient lourdement impacter notre budget, comme de nombreuses autres collectivités locales en France.

Notre budget subit les conséquences de facteurs extérieurs à la commune : hausse du point d'indice, nécessaire, mais non compensée par l'État, pour 350 000 €. Hausse des coûts des denrées alimentaires, fournitures et coûts de l'énergie, pour plus de 750 000 €. Soit un total de plus de 1 million d'euros, auquel il faut ajouter près de 900 000 € de

RENDEZ-VOUS :

RÉUNION PUBLIQUE
SUR LES FINANCES DE LA VILLE

Le jeudi 13 avril à 18h30

Salle intergénérationnelle (rue Pierre Brossolette)

- ● ● diminutions de dotations et bases fiscales de la commune.

Au total, à Fleury-Mérogis, le cumul des dépenses supplémentaires et des pertes de recettes s'élève à près de 2 millions d'euros sur la seule année 2022.

Pour faire face à ces augmentations brutales, nous avons engagé un plan de sobriété énergétique, et poursuivi la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, ainsi que la recherche de financements complémentaires. Le choix opportun que nous avons fait d'équiper la commune d'un réseau de géothermie, devrait aussi nous permettre, à terme, de réaliser des économies substantiels sur les coûts de l'énergie. Mais ces efforts ne peuvent à eux seuls rattraper les effets imprévisibles, et surtout massifs, qui s'imposent à nous.

En l'absence d'un véritable bouclier tarifaire pour les communes, et d'une compensation par l'État des impacts de ses décisions, qui entraînent des pertes « subies » de recettes fiscales, nous nous retrouvons devant un choix de responsabilité.

Les chiffres sont clairs : **le budget tel qu'il était construit, permettait de financer les investissements du mandat.**

Pour autant, les augmentations se poursuivent et la perte de nos bases, conséquences des niches fiscales accordées à certaines entreprises, nous imposent d'augmenter notre niveau de ressources.

En conséquence, et par esprit de responsabilité, le conseil municipal n'a pas eu d'autres choix que de voter, le 3 avril dernier, une augmentation de la fiscalité.

Celle-ci, n'ayant pas augmenté depuis 14 ans et étant parmi les plus faibles du département, restera, en dépit de cette hausse, dans la moyenne nationale des communes comparables (38,93 % pour Fleury-Mérogis, contre 38,98% nationalement).

Nous sommes évidemment conscients de l'effort demandé, mais il s'accompagne d'un effort de limitation drastique des dépenses de la commune. Nous agissons ainsi sur les deux leviers que sont la contraction des dépenses, et l'augmentation des recettes, dans une période où la la taxe d'habitation disparaît.

Afin que nous puissions échanger sur les conséquences de cette crise exceptionnelle, et les moyens d'y faire face, nous vous proposons de nous retrouver le jeudi 13 avril à 18h30, à la salle intergénérationnelle, pour une réunion publique sur le budget et les finances de la commune.

Les richesses existent, mais elles sont captées par une minorité : chaque année, l'État verse plus de 157 milliard d'euros, principalement aux grandes entreprises, et cela sans contrepartie. En 2022, les actionnaires du CAC 40 se sont également répartis plus de 56 milliards d'euros de dividendes, pendant que les collectivités sont seules pour faire face à la crise.

Face à l'inflation, nous en appelons à la solidarité nationale et à une plus grande redistribution des richesses. C'est à l'État maintenant d'agir. Nous vous invitons toutes et tous à signer la pétition que nous avons lancée en ce sens.

Vous pouvez compter sur la détermination de la municipalité pour continuer de faire avancer notre ville.

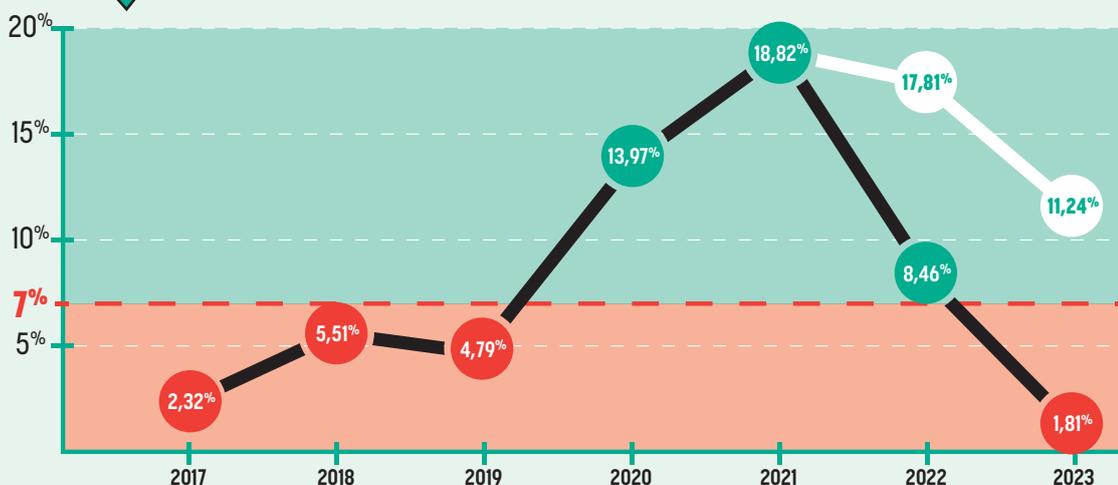
Avec tout notre dévouement,

Olivier CORZANI
votre maire



DEPUIS 2019, DES INDICATEURS FINANCIERS EN HAUSSE, MAIS COMPROMIS PAR LA CRISE ÉNERGÉTIQUE...

Évolution de notre taux d'épargne (en %)



Important à savoir :

Le taux d'épargne correspond au rapport entre la capacité d'autofinancement de la commune et ses recettes de fonctionnement. **Il est admis qu'en dessous de 7%, celui-ci est considéré comme alarmant.**

TAUX D'ÉPARGNE AU RÉEL

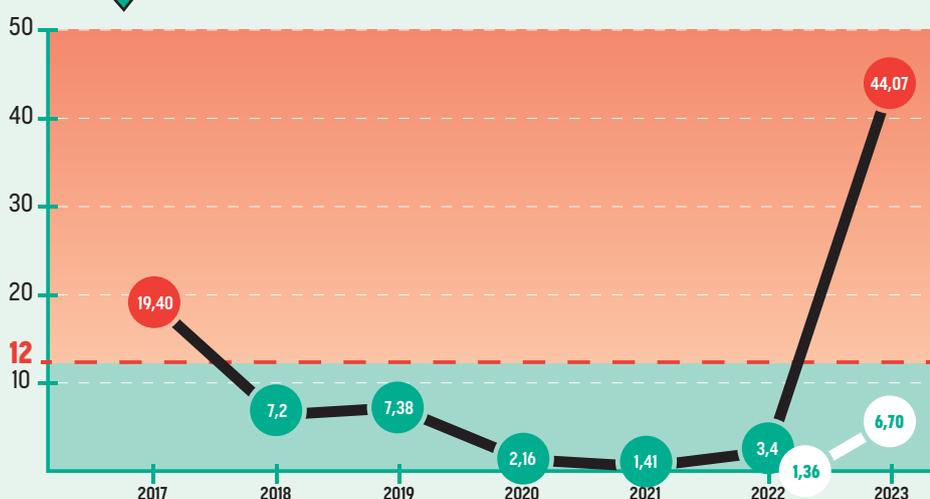
(Ce qui s'est passé entre 2017 et 2022 et ce qui se passerait en 2023 sans relèvement de la taxe foncière et la poursuite de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement...)

TAUX D'ÉPARGNE HORS CHOC INFLATION ET PERTES DES BASES FISCALES

(ce qui se serait passé sans la crise...)

Évolution de notre capacité de désendettement

(en nombre d'années)



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT AU RÉEL

(Ce qui s'est passé entre 2017 et 2022 et ce qui se passerait sans relèvement de la taxe foncière et la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement...)

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT HORS CHOC INFLATION ET PERTES DES BASES FISCALES

(ce qui se serait passé sans la crise...)

Important à savoir :

C'est le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser notre dette, en supposant que nous y consacrons toutes nos ressources disponibles. **Il est admis qu'au-dessus de 12 ans, il devient inquiétant, et alarmant à 15 ans.**

Malgré le lancement du chantier de la nouvelle école, **notre programme d'investissement aurait été soutenable, sans augmentation de la fiscalité, si la commune avait gardé son niveau d'épargne.** Les augmentations de dépenses et la baisse de la fiscalité font brutalement baisser notre capacité d'autofinancement.

DES DÉPENSES CONTRAINTES QUI EXPLOSENT...

+1 100 000 €

(gaz, électricité, denrées alimentaires, matières premières, hausse du point d'indice sans compensation...)

...ET DES RESSOURCES QUI DIMINUENT DRASTIQUEMENT

-700 000 €

de recettes fiscales

en raison d'une exonération fiscale octroyée par le Trésor public à une entreprise du territoire.

-175 000 €

de dotations de l'État.

EN L'ABSENCE D'ACCOMPAGNEMENT SIGNIFICATIF DE L'ÉTAT, QUELLES SOLUTIONS POUR RETROUVER DES MARGES DE MANŒUVRE ?

- ✓ Investissement dans la géothermie :
- 20 % attendu sur les factures
énergétiques de la Ville en 2024
- ✓ Poursuite de la maîtrise de nos
dépenses de fonctionnement
- ✓ Recherche de financements
complémentaires...
- ✓ Relèvement de la taxe foncière,
soit un nouveau taux à **38,93 %**

Une taxe foncière, qui reste, cependant,
dans la moyenne des communes
comparables au niveau national
(38,98%)

39,21 % à Corbeil-Essonnes...

41,19 % à Viry-Châtillon...

42,40 % à Grigny...

54,31 % à Juvisy-sur-Orge...

DES INVESTISSEMENTS INDISPENSABLES, POUR DES SERVICES UTILES AUX FLORIAMOIS



Construction d'une nouvelle école,
comportant une cuisine centrale
et un centre de loisirs

**20,5 millions
d'euros**

(dont 6 millions d'euros déjà financés
à partir des fonds propres de la Ville)



Installation de caméras
de vidéo-protection

**1,2 millions
d'euros**



Transformation de la crèche
familiale en multi-accueil :
30 nouveaux berceaux

800 000 €



Aménagement d'un espace
jeunesse dédié aux 16-25 ans

500 000 €

... et d'autres projets à venir : création de nouvelles aires de jeux, d'un centre social...

FACE À LA CRISE, L'ÉTAT DOIT SOUTENIR LES COMMUNES MOBILISONS-NOUS !

Comme pour les très grandes entreprises lors de la crise sanitaire, des aides publiques massives doivent être accordées pour les communes, notamment les villes populaires.

Les moyens existent !

157

milliards d'euros
d'aides aux
entreprises,
principalement les
plus grandes, sans
aucune contrepartie...



56,5

milliards d'euros
de dividendes pour
les actionnaires
du CAC 40 en 2022

24

milliards d'euros
de cadeaux fiscaux
aux plus riches

**Exigeons une meilleure répartition des richesses
au nom de la solidarité nationale !**

OÙ SIGNER LA PÉTITION ?

- À l'accueil en mairie
- Sur le site web de la Ville
(www.fleurymerogis.fr)
- Au café des élus,
le samedi 08 avril,
10h00/12h00,
à côté du Leclerc.

**Retrouvons-nous pour
échanger sur les finances
de la ville**

Le jeudi 13 avril à 18h30

Salle intergénérationnelle
(rue Pierre Brossolette)